

### Photos

- [Grandet-maurice-portait.jpg](#)

### Genre

Homme

### Nom

GRANDET

### Prénom

Maurice Hippolyte Gabriel

### Nom et Prénom(s)

GRANDET Maurice Hippolyte Gabriel

### Chronologie

1943

### Statut

- DIR

### Date de naissance

03/04/1920

### Commune

Le Havre

### Département / Pays

76

### Lieu

Le Havre - 76

### Mort pour la France

12/10/1944 à Buchenwald, Allemagne

### Parcours dans la résistance

**Maurice Hippolyte Gabriel GRANDET** est né le 3 avril 1920 au Havre.

Ses parents divorcèrent en 1924. Sa mère, Henriette Dubreuil, travailla à la lingerie de la Transat. Après son certificat d'études, il fit une formation à l'Ecole pratique de menuiserie-ébénisterie. Enfant de chœur, il fut remarqué dans son quartier Sainte Cécile au Havre pour sa participation au Théâtre du Patronage et comme

trompettiste.

Il fut embauché dans l'entreprise de meubles Charles Dubreuil et résidait au Havre 137 rue Ernest Renan.

En 1937, il rencontra un jociste d'Harfleur, André Robillard, qui l'encouragea avec Bernard Lemaire, et les jeunes ouvriers de la paroisse d'Aplemont à rejoindre la J.O.C., après le succès du rassemblement national au parc des Princes à Paris.

Très rapidement, il en devint un militant très actif et organisa sorties, réunions et assemblées de masse. Des enquêtes furent lancées sur les conditions de travail des jeunes ouvriers du quartier afin d'étendre l'action contre les injustices. En juillet 1938, il participa à une fête-meeting au palais d'exposition du Havre afin de commémorer le congrès national jociste qui avait réuni, l'année précédente plus de 50.000 jeunes à Paris.

En mars 1939, la section, composée de 26 membres, fut affiliée à la JOC, en présence d'André Villette, dirigeant national. La défaite puis l'exode, fin 1940, Maurice Grandet reprit le travail dans l'entreprise Renoult. Malgré l'occupation allemande et une JOC interdite, l'organisation continua à former ses militants.

La loi du gouvernement de Vichy du 16 février 1943 institua le Service du Travail obligatoire décidant l'envoi d'ouvriers en Allemagne pour les jeunes nés en 20-22.

En avril 1943, il reçut son ordre de réquisition pour le STO, mis à la disposition de l'organisation Todt. Il fut affecté sur les chantiers des blockhaus de la région d'Octeville.

Le 7 juillet 1943, il fut raflé et envoyé par le train du Havre vers Cologne (Allemagne) avec plusieurs centaines de jeunes, transporté dans des wagons marchandises.

Après trois jours de voyage, Il fut hébergé dans un des trois camps habités de plus de 2000 civils et affecté à la TODT. Très rapidement, il rejoignit les équipes catholiques qui s'organisaient clandestinement avec des jocistes, religieux, séminaristes et prêtres requis.

Fin 1943, il put bénéficier d'une permission. De retour au Havre, malgré les pressions de ses proches ou de l'abbé Varignon, il refusa d'être réfractaire, considérant que sa place de « témoin du Christ » était parmi les jeunes travailleurs. Revenu à Cologne, le groupe jociste multiplia les services d'entre aide et activité des solidarités parmi l'ensemble du personnel du STO. Le réseau prit contact avec des catholiques allemands.

En Allemagne, il est affecté à Cologne aux camps de l'Autobahn à Delbruck puis de Bayenthal Sud Park, et versés dans l'organisation Todt pour la réfection des chemins de fer.

En février 1944, il revient en France pour une permission avec son ami Bernard Lemaire. En accord avec sa fiancée, Bernard Lemaire repartit avec Maurice Grandet.

Les activités interdites qu'ils développent dans le cadre de leurs engagements catholiques : visites de malades, cercles d'études avec commentaires de l'Evangile, constituent un réseau organisé d'aide et de soutien luttant contre la résignation, le découragement et la peur des Travailleurs exilés soumis à la propagande nazie.

En application du décret nazi du 3 décembre 1943 contre l'action catholique française parmi les Travailleurs français en Allemagne nazie, ils sont arrêtés le 13 ou le 20 juillet 1944 à Cologne. Ils furent 64 dans ce cas-là, de toute l'Allemagne.

Ils sont interrogés par la Gestapo et incarcérés à la prison de Brauweiler de juillet à septembre 1944.

Le 16 septembre 1944, il fut déporté au camp de concentration de Buchenwald (Allemagne). Le motif officiel de déportation inscrit en 1946 sur l'attestation délivrée par le ministère des Anciens Combattants aux ayants cause de Bernard Lemaire est ainsi libellé : *activité d'ordre religieux, influence sur les jeunes ouvriers français de Cologne et des environs*.

Ils arrivent à Buchenwald les 16/17 septembre 1944.

## Fiche d'information Résistant

Bernard Lemaire, immatriculé n° 81786, est décédé du typhus à Buchenwald le 11 octobre 1944. Maurice Grandet, immatriculé n° 81789, est décédé du typhus le lendemain 12 octobre 1944.

Le dimanche 30 avril 1989, dans le cadre de la journée nationale des victimes et héros de la déportation, une cérémonie de prière et de souvenir en l'honneur de Bernard Lemaire et Maurice Grandet, fut célébrée dans l'église d'Aplemont.

Le 15 décembre 2025, Bernard Lemaire, ses camarades havrais Maurice Grandet et Gaston Raoult, ainsi que 47 autres victimes du nazisme en raison de leur foi, seront béatifiés en l'Eglise Notre-Dame de Paris.

*Rédaction : F. Roumeguère, d'après les biographies de Memorésist et du Maitron. Notice mise à jour le 1 novembre 2025.*

*Documents annexés : coupures de presse (archives Municipales) - article Paris-Normandie du 1 novembre 2025*

Mémoire : il existe un Comité fidélité Bernard Lemaire – Maurice Grandet, 1 rue abbé-Montier, Le Havre.

*D'après Memorésist, Le Maitron et l'ouvrage du Comité Fidélité*

Memoresist

Maitron

Dictionnaire des Victimes du nazisme en Normandie

Comité Fidélité – Le Havre Catholique

Liste des condamnés pour « apostolat interdit » et morts en déportation (1943 - 1945). Les amitiés de la résistance

### SHD Vincennes

non référencé

### SHD Caen

AC 21 P 458 153

### Biographie 1

Témoins du Christ en S.T.O. Jocistes havrais arrêtés pour apostolat. Morts en déportation à Buchenwald. Pierre Hamet, Comité Fidélité.

### Photothèque / Documents annexes

- PN-LH-01-11-2025-Trois-havrais-beatifies2.jpg